

## **Le calendrier de la réforme**

### **2015**

5 janvier 2015 : Mise en place du compte personnel de formation (CPF).

31 janvier 2015 : Date limite de remise aux salariés de l'attestation précisant les droits acquis au titre du droit individuel à la formation (DIF).

28 février 2015 : Date limite du paiement de la contribution à la formation professionnelle pour l'année 2014 (0,55 %, 1,05 % ou 1,60 %, selon la taille de l'entreprise).

### **2016**

29 février 2016 : Date limite du paiement de la contribution annuelle à la formation professionnelle pour l'année 2015 (0,55 % ou 1 %, selon la taille de l'entreprise).

7 mars 2016 : Date d'échéance du premier entretien professionnel biennal.

### **Dans les trois ans à venir**

Programmer la négociation du nouveau plan de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (entreprises de plus de 300 salariés).

### **2020**

7 mars 2020 : Date d'échéance du premier bilan de parcours professionnel.